



Assemblée générale

Distr. générale
4 juin 2015
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-neuvième session

Point 6 de l'ordre du jour

Examen périodique universel

Lettre datée du 20 janvier 2015, adressée au Président du Conseil des droits de l'homme par le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Monsieur le Président,

Je tiens à vous remercier pour votre lettre en date du 12 janvier 2015, dans laquelle vous faisiez référence à tous les documents pertinents contenant des éclaircissements relatifs aux pratiques et aux règles régissant les rapports du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel, en vue d'assurer le succès de la prochaine session du Groupe de travail.

À cet égard, je tiens à attirer votre attention sur le fait que, malheureusement, les recommandations faites par la délégation chypriote lors du premier cycle de l'Examen au sujet de la Turquie étaient présentées dans le rapport correspondant (A/HRC/15/13) d'une manière que nous estimons, au mieux inappropriée, sous une rubrique distincte des recommandations faites par l'ensemble des autres membres, ce qui constitue clairement un cas de discrimination.

Sur la base des clarifications ultérieures faites par votre prédécesseur dans sa lettre datée du 18 septembre 2013, à laquelle vous avez judicieusement fait référence, je suis convaincu que ce scénario malheureux sera à l'avenir évité, ce qui renforcera ainsi le principe de traitement équitable et, partant, la crédibilité du mécanisme d'Examen périodique universel dans son ensemble.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer la présente note en tant que document du Conseil des droits de l'homme à sa vingt-neuvième session.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Andreas Ignatiou

